



**ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DU 18 NOVEMBRE 2016
PORTANT RECEVABILITÉ DE CANDIDATURES
POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DE REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS
AU CONSEIL DE L'UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE (UFR) LANGUES ET CIVILISATIONS
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les statuts en vigueur de l'UFR Langues et civilisations,

Vu l'arrêté du 21 octobre 2016 régissant l'élection partielle des représentants des personnels (collèges A, B, Biatoss) au conseil de l'UFR Langues et civilisations,

Vu l'arrêté du 18 novembre 2016 portant recevabilité de candidatures pour l'élection partielle des représentants des personnels (collèges A, B, Biatoss) au conseil de l'UFR Langues et civilisations,

ARRÊTÉ

Article 1:

➤ Les dispositions de l'article 1.1 de l'arrêté susvisé relatives au prénom du candidat présenté en rang n°2 sur la liste « Hispanisme Bordeaux » sont modifiées comme suit :

« • Liste Hispanisme Bordeaux:

1 - RODRIGUEZ LAZARO Nuria.

2 - CANONICA Elvezio »

Article 2:

➤ Les dispositions de l'article 1.2 de l'arrêté susvisé relatives au prénom du candidat présenté en rang n°2 sur la liste « C.A.P. – Construire, accompagner, proposer » sont modifiées comme suit:

« • Liste Construire, accompagner, proposer:

1 – FERTAT Omar

2 – PAOLI Marie-Lise»

Article 3:

Toutes les autres dispositions de l'arrêté susvisé demeurent inchangées.



Article 4:

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication par tous moyens appropriés et notamment par voie d'affichage sur le site de l'UFR Langues et civilisations de l'Université Bordeaux Montaigne - Bâtiment B – 1er étage – domaine universitaire, 33607 Pessac.

Article 5

Le Directeur Général des services de l'Université Bordeaux Montaigne est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac le 21 novembre 2016.

La Présidente
de l'Université Bordeaux Montaigne,
et par délégation,
la Directrice Générale des Services Adjointe,

Signé

Mélanie CAILLOT.